

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2013-2014 (EPREUVES DE MARS A MAI 2014)

En vue d'accéder à des postes d'encadrement dans l'administration d'Etat, 2063 candidats ont choisi de s'inscrire à l'un des trois concours d'admission à l'IRA de Bastia. 307 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 125 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves se sont déroulées de mars à fin mai 2014. Les épreuves écrites se sont déroulées, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfectures dans les différents lieux d'examen. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia. L'ensemble du processus a pu être mené à bien grâce à l'expérience et au professionnalisme des équipes de l'IRA dirigé par M. Yvon ALAIN. Je remercie tout particulièrement M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge notamment des concours. Les candidats comme les membres du jury ont pu apprécier les conditions favorables et la bonne organisation en place.

Deuxième année d'entrée en vigueur de la réforme du concours des instituts régionaux d'administration introduite par l'arrêté du 27 juillet 2012, la session 2013 a confirmé à Bastia l'intérêt du nouveau format des épreuves destiné à mieux appréhender les motivations des candidats et leur potentiel de compétences. Les exigences de connaissances correspondent au socle minimal nécessaire à une bonne intégration dans l'administration d'Etat. Dans le même temps, la professionnalisation des jurys est assurée avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP et le recours à des méthodes harmonisées de sélection, traduites par des grilles communes d'évaluation des candidats.

Ce rapport présente le portrait statistique des candidats et des résultats de cette session 2013-2014 et les principaux enseignements que les membres du jury ont paru utile de faire partager aux candidats ou futurs candidats pour éclairer leurs orientations et le cas échéant guider leur préparation au concours de la prochaine session. Je remercie tous les membres du jury qui, avec la diversité de leur expérience professionnelle et personnelle et l'implication constante qui fut la leur, ont exercé leur jugement avec beaucoup de rigueur et ont contribué à la rédaction des conclusions exposées ici.

1. Des épreuves sélectives et des candidats venus d'horizons divers

1.1. Le bilan statistique sur les trois concours

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était réduit de 3 pour le concours externe et de 2 pour le concours interne par rapport à la session 2012.

Comme les autres années, les candidats à l'IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA. Bien que plus favorable à Bastia, ce

taux de présence est en baisse pour le troisième concours et le concours externe et ne peut qu'être regretté eu égard à son impact en termes de coût et d'organisation. Les candidats qui s'inscrivent doivent prendre conscience de leur responsabilité et éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

Les effectifs présents aux épreuves étant proches, le taux d'admissibilité et d'admission est très proche entre les différents IRA. La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour les trois concours.

11% des candidats au concours externe ont été reçus, tandis que 8% des candidats aux concours interne et troisième concours ont connu ce succès.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	67	50	8
Inscrits acceptés	1098	819	139
Présents aux écrits	630	635	97
<i>Taux de féminisation présence aux écrits</i>	57%	64%	60%
Admissibles	167	122	18
<i>% d'admissibles</i>	27%	19%	19%
<i>Taux de féminisation admissibles</i>	61%	65%	61%
Admis	67	50	8
<i>Taux de féminisation admis</i>	58%	54%	50%
Liste complémentaire	12	8	1
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	9,4	12,7	12,1
<i>% admis/présents aux écrits</i>	11%	8%	8%

Source : DGAFP-IRA de Bastia

La moyenne des notes du dernier admis s'établit entre 11,38 et 11 selon le concours, soit un niveau très proche entre les trois concours.

Moyennes des notes au concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Moyenne des admissibles	9,50	9,29	8,38
Moyenne générale du dernier admis	11,38	11,07	11,00

Source : DGAFP-IRA de Bastia

1.2. Le profil des candidats

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Bastia comme dans les autres IRA. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la féminisation constatée aux écrits. Les candidates des concours internes et troisième concours ont eu plus de difficultés à franchir les épreuves orales.

Taux de féminisation aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Taux de femmes présentes aux écrits	57%	64%	60%
Taux de femmes admissibles	61%	65%	61%
Taux de femmes admises	58%	54%	50%

A travers les auditions, se dessine le portrait d'une génération d'étudiants, de fonctionnaires ou de personnalités venues du secteur privé, dotés d'un bon niveau académique et animés par des motivations variables mais le plus souvent sincères. Parmi les candidats externes, rares sont ceux qui n'ont aucune expérience professionnelle sous forme de stage ou même de début de carrière. Les candidats internes proviennent de tous secteurs de l'administration. Les candidats du troisième concours d'horizons professionnels divers. Certains candidats remplissent d'ailleurs les conditions pour se présenter à deux, voire même trois concours, ce qui peut poser des questions sur la distinction que l'on souhaite conserver entre ces trois voies d'accès à la fonction publique.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2013, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 14 juin 2013 étaient les suivants :

- L'Etat, garant de l'égalité des chances

- Le rôle de l'Etat en matière économique
- Gestion publique et performance dans les services publics
- L'Etat et son organisation territoriale
- Le système éducatif
- Développement durable et politique publique.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une réunion préalable du jury s'est tenue à Bastia pour assurer une homogénéité des orientations de correction et organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux. Tous les membres du jury appartiennent à l'administration et la très grande majorité a suivi la formation dans l'un des IRA. Leur connaissance de l'administration et des IRA est un gage de leur capacité à corriger en tenant compte au mieux des attentes du concours et des capacités des candidats.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l'écrit.

Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles

	Concours externe (moyenne des deux épreuves)	Concours interne	Troisième concours
Note la plus basse	9,29	9	8
Note la plus haute	16,7	15	14
moyenne	9,5	9,29	8,38

De manière générale, les copies d'écrit ont révélé des faiblesses qui sont autant de recommandations pour les futurs candidats. Sur la forme, on ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation opérationnelle et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter au lecteur les éléments utiles. Sur le fond, les connaissances apparaissent souvent lacunaires ou confuses, notamment en droit public traduisant au mieux une préparation insuffisante.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte. Dans leur traitement du sujet « L'administration électronique : que doit-on en attendre ? », les candidats ont parfois eu des difficultés à faire preuve d'esprit critique et d'engagement personnel. Les meilleures copies ont traité le sujet au-delà des exemples les plus connus de l'administration de guichet, en faisant preuve de réflexion et de projection. Le sujet méritait une mise en perspective large abordant de façon nuancée ses dimensions techniques, financières, économiques et juridiques sans omettre le rapport au citoyen, aux différentes catégories d'usagers et le rôle du service public.

Les réponses courtes peuvent nécessiter, compte tenu du temps imparti, des choix dans le traitement du sujet qui sont admis pourvu qu'ils apparaissent clairement énoncés. Ainsi, s'agissant de la question sociale, portant sur la procédure de concertation dans le droit du travail, les candidats ont pu valablement traiter le sujet dans sa dimension nationale comme locale. La brièveté des réponses demandées ne requiert pas un plan détaillé, ce qui n'empêche pas de structurer le propos. Comme dans la composition générale, les candidats doivent se départir de propos ou jugements de valeur.

Concours interne

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d'une note à partir d'un dossier et la réponse à une ou deux questions en rapport avec le dossier et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui n'ont pas fini leur copie. Un grand nombre de candidats n'a fait ni plan, ni conclusion. Certains candidats n'ont traité que la note et n'ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n'est pas dans la nature de l'épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Sur les connaissances requises, certaines affirmations erronées ou confusions, par exemple entre le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel, révèlent de graves lacunes et une rigueur insuffisante. Bien que non tournées à la forme interrogative, les questions posées méritent une problématisation qui traduise la maîtrise du candidat et sa capacité à assumer des responsabilités en matière de politique publique.

Troisième concours

Par rapport à la session 2012, le niveau de la note de synthèse a paru plus élevé, peut-être en raison d'un sujet plus accessible. En revanche, les réponses aux questions sont souvent décevantes et parfois absentes. Comme pour les candidats internes, ce déséquilibre ne correspond pas à la nature de l'épreuve. Le style doit être aussi adapté à l'épreuve et au contexte professionnel du service public. Il appartient aux candidats de convaincre de leur compréhension des problématiques de l'administration. La préparation au concours doit permettre d'éviter des confusions regrettables par exemple

sur les différences entre les trois fonctions publiques, la pluralité des juridictions ou les compétences des collectivités territoriales.

3. Les épreuves orales d'admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les candidats au concours externe fournissent une fiche récapitulant leur expérience et leurs centres d'intérêt ; elle doit être courte et les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Dans tous les cas, l'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur les oraux

Les membres du jury ont apprécié le bon état d'esprit et le sérieux des candidats auditionnés. Les présentations sont souvent bien préparées mais il est conseillé aux candidats de les personnaliser et de prendre du recul pour valoriser leurs expériences avec autant de précision que de modestie.

A travers leurs questions de connaissance administrative générale ou les mises en situations, les membres du jury, tous fonctionnaires, cherchent à tester des aptitudes et des réactions plus qu'une compétence technique. Un ton arrogant ou familier, un comportement désinvolte ou un stress paralysant en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu'induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les candidats doivent se préparer autant que possible à un échange avec le jury qui les place en situation de futur collaborateur.

Les membres du jury ont regretté parfois un manque de curiosité sur les postes et métiers proposés en sortie d'IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique. Plus préoccupante, la méconnaissance de l'organisation et des enjeux de leur propre environnement professionnel a nuit à certains candidats internes. Ces derniers peinent encore à mettre en perspective leur dossier RAEP. Les candidats au 3^e concours négligent trop souvent l'évocation de leur projet professionnel.

Il n'est pas toujours aisé de répondre aux mises en situation énoncées par le jury et les réponses révèlent bien dans quelle mesure le candidat se projette dans les responsabilités d'un cadre qui certes discute, cherche le consensus et l'adhésion mais aussi joue son rôle d'organisateur, de décideur et de conseiller de sa hiérarchie supérieure.

3-3. Le bon équilibre écrit/oral

Les candidats ayant un bon équilibre de leurs notes à l'oral et à l'écrit sont ceux qui ont les meilleures chances de succès.

L'ensemble des membres du jury a eu beaucoup de plaisir à auditionner les candidats et les admis sont bien ceux qui ont fait la preuve de leurs talents écrits et oraux. Un nom sur une liste couronne ainsi un investissement de travail et la motivation pour intégrer la fonction publique ou accéder à la promotion de grade. Chacun des futurs candidats doit mettre à profit sa préparation du concours pour compenser ses faiblesses et se perfectionner : prendre davantage confiance en soi, améliorer la clarté de son élocution, valoriser son expérience professionnelle dans l'administration ou hors de l'administration le cas échéant ; mais aussi développer une connaissance juridique et financière, concrète et pratique de l'administration et des institutions, prendre conscience que les grands enjeux de la modernisation de l'action publique et les tensions budgétaires impactent la vie de tous les services et toutes les fonctions de l'administration ; le tout avec l'humilité et le sens du devoir qui sied aux futurs serviteurs de l'Etat.

Enfin, se mettre en capacité de devenir cadre et responsable de la conduite d'un projet et d'une équipe ne s'improvise pas. Les mises en situation à l'oral ont montré combien il est parfois difficile de changer de stature ; il faut quitter son costume d'étudiant ou celui de ses anciennes fonctions pour tenter de revêtir celui du futur manager qui écoute, consulte mais aussi décide et entraîne.

La période que vit la fonction publique de l'Etat est aussi passionnante que difficile et exigeante, elle requiert des cadres de haut niveau. A chacun donc de mesurer ses forces et ses faiblesses pour trouver comment compléter la palette de ses talents et répondre aux nombreux défis de notre administration.

Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury